

SERVICE ACTES PÉLICAN/SAP

# SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

SECTEUR  
ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

---

2, rue du Colonel-Gassin  
06300 Nice  
Tél. 04 93 04 18 68  
[parentalite@fondationdenice.org](mailto:parentalite@fondationdenice.org)



FONDATION DE NICE  
*Patronage Saint-Pierre Actes*  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

# REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



En 2020, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie. Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 382 collaborateur·rice·s répartis sur 26 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 23,7 millions d'euros, la Fondation a accompagné 10717 personnes en 2020 et gère 387 logements dans lesquels sont hébergés les publics.

## Nos interventions se déclinent dans trois secteurs d'activités

Le secteur Accompagnement social et médico-social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

### SECTEUR 1

#### Accompagnement social et médico-social

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Chrs, halte de nuit Bruno Dubouloz, Act)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Asll, équipe mobile prévention des expulsions)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Cada, Huda)
- Aider à l'insertion les personnes bénéficiaires de la protection internationale
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Caarud, Csapa)

En 2020, il s'est structuré autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- Santé/addictions • Hébergement/logement • Asile/insertion

Le secteur Accès à l'emploi repose sur le principe de "l'emploi d'abord", selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie.

### SECTEUR 2

#### Accès à l'emploi

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Mettre en situation de travail (atelier d'adaptation à la vie active, ressourcerie Actes Ressources, chantier d'insertion dans la vente, entreprise d'insertion dans le second œuvre du bâtiment)
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)
- Accompagner vers l'emploi particulièrement les allocataires du Rsa (Flash emploi, Appui intensif emploi, Dynamique emploi séniors, Plateforme emploi)
- Créer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, service Entreprise +)
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Centre de pré-orientation)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules

En 2021, il s'est structuré autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- La relation entreprises • La mise en situation de travail • L'accompagnement vers l'emploi



Le secteur Enfance-Jeunesse-Familles rassemble divers établissements de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent·e·s, jeunes majeur·e·s confié·e·s notamment par l'aide sociale à l'enfance ainsi qu'aux familles.

### SECTEUR 3 Enfance-Jeunesse- Familles

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs et les guider vers l'autonomie (maison d'enfants à caractère social)
- Assurer la mise à l'abri et l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (16 à 25 ans), en grande précarité (plateforme de services aux jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et leurs familles (Aed, Pad)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Actes-Pélican)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération

En 2021, il s'est structuré autour de deux domaines d'activités stratégiques :

- L'enfance • La jeunesse afin de rendre plus lisible une logique de parcours.

### Le siège social

Le siège social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions support :

- La direction des ressources humaines
- La direction administrative et financière
- La direction immobilière

qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

## Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des deux orientations stratégiques de la Fondation

### 1 – Le développement du pouvoir d'agir dans le but de

- **Renforcer le pouvoir d'action et de décision** des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie
- **Réinventer l'identité managériale** de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360°, c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié·e en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui
- **Favoriser des comportements responsables** (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salarié·e·s et des personnes accompagnées

### 2 – L'innovation sociale afin de

- **Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement** de la cellule Projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables
- **Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages** favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion

# Les grandes réalisations 2020

Le fait marquant de l'année 2020 fut la gestion d'une crise inédite engendrée par l'épidémie du Covid-19 qui a été révélateur de cohésion et facteur de créativité.

Passé l'effet de sidération, nous avons organisé la poursuite de l'activité grâce à des équipements de protection en stock, la cohésion des équipes de cadres et l'engagement de tous nos professionnels. L'activité des services fut dégradée, adaptée mais continue pour permettre aux publics accompagnés de continuer à trouver des lieux de mise à l'abri, d'écoute et de soutien.

Au niveau de l'organisation, dès le mois de juin, nous avons engagé la transformation de la direction de l'immobilier qui a intégré la direction technique pour nous doter d'une expertise accrue en matière de captation de logements, de gestion locative et de suivi de travaux.

Les secteurs ont également poursuivi leurs réorganisations pour donner plus de lisibilité à nos interventions autour de domaines d'activités stratégiques.

De nouvelles actions et expérimentations ont vu le jour malgré le contexte et nous avons été retenus par nos partenaires financeurs sur l'accompagnement global des réfugiés (plan national d'investissement dans les compétences), un accès direct de la rue au logement pour des Sdf (financement Ddcs), des ambassadeurs écogestes pour lutter contre la précarité énergétique (Département), l'accompagnement des 16-18 ans par la plateforme de services aux jeunes, l'équipe mobile emploi (crédits du plan pauvreté)...

La catastrophe climatique de l'automne a également frappé nos familles de migrants installées dans la vallée de la Roya et a nécessité des interventions urgentes et croisées de notre service Migrants et de la direction de l'immobilier pour sécuriser les relogements.

**Cette dynamique et ce développement continu, malgré une année sombre à bien des égards, sont un signe fort de la vitalité de notre Fondation grâce à l'engagement et l'inventivité de chacun et chacune de ses salariés.**

## Les perspectives 2021

- La création d'un poste de responsable de communication et levée de fonds doit permettre le développement d'une nouvelle stratégie pour accroître la notoriété de la Fondation et lui permettre de financer de nouveaux projets avec des fonds privés, du mécénat.
- Nous poursuivons nos travaux liés à la réorganisation hiérarchique avec la création de domaines d'activités stratégiques induisant de mieux préciser les missions à chaque étage de la ligne managériale, en poursuivant la logique de fonctionnement en intelligence collective.
- 2021 sera l'année de diffusion et d'appropriation de notre charte du développement du pouvoir d'agir coconstruite sur un mode participatif. Dans cette logique, un guide de pratiques à l'usage d'habiter a été réalisé par un groupe de salariés représentatif.
- Nous engagerons également une réflexion pour renforcer l'attractivité de nos métiers et diversifier nos profils face à l'arrivée de nouvelles générations avec de nouvelles attentes, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.
- L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique, l'aller-vers s'enrichira de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, le rétablissement, l'accompagnement individualisé à l'emploi (*Individual Placement and Support*), qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Quoi de plus motivant que redonner espoir dans cette période d'incertitude ?  
Ce sera notre projet commun pour 2021.



# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>I – PRESENTATION DU SAP</b> .....                                    | <b>6</b>  |
| 1-1 Les missions et objectifs du SAP.....                               | 7         |
| 1-2 Les moyens utilisés.....  | 7         |
| 1-3 Les orientations vers le SAP .....                                  | 8         |
| 1-4 Les bénéficiaires accompagnés .....                                 | 9         |
| 1-5 Les partenaires .....   | 9         |
| 1-6 Organisation du service.....  | 10        |
| <b>II – L’ACTIVITÉ DU SAP EN 2020</b> .....                             | <b>11</b> |
| 2-1 Les personnes accompagnées .....                                    | 11        |
| 2-2 Les situations familiales .....                                     | 11        |
| 2-3 Les enfants accueillis.....   | 12        |
| 2-4 Les parents incarcérés .....  | 14        |
| <b>III – LES RELATIONS AVEC LES USAGERS</b> .....                       | <b>15</b> |
| 3-1 Les entretiens individuels, psychologiques et psycho-éducatifs..... | 15        |
| 3-2 Les rencontres médiatisées .....                                    | 15        |
| 3-3 Les appels téléphoniques médiatisés .....                           | 17        |
| 3-4 La fête de Noël.....  | 17        |
| 3-5 Les groupes de parole mixtes « Rencontre de paroles ».....          | 17        |
| <b>IV – CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2020</b> .....                      | <b>19</b> |

## I – PRESENTATION DU SAP

### « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » en milieu carcéral

Depuis plus de 15 ans, le SAP « Soutien et Accompagnement à la Parentalité » est une structure spécialisée dans l'évaluation et le maintien des liens familiaux entre le ou les enfants et le ou les parents incarcérés à la Maison d'Arrêt de Nice.

Ce service vient en appui aux enfants et aux familles concernés par l'incarcération en leur offrant un travail de soutien à la parentalité. Les interventions du SAP s'effectuent à un moment donné du parcours de ces familles. Ces missions sont ponctuelles et soumises au temps de détention du parent détenu.

Ainsi, la prise en charge de l'enfant et sa parole ont été placées au centre de ce dispositif spécifique : une psychologue et un éducateur spécialisé travaillent à temps plein avec un temps de secrétariat et de coordination réduit.

L'équipe a renforcé ses liens et son travail de coopération avec tous les partenaires internes et externes à la Maison d'Arrêt.

Cette action s'est inscrite également sur le versant préventif à la question de la récidive et également depuis 2019 pour la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la radicalisation.

Très bien intégré au sein de la prison de Nice, avec une salle dédiée aux visites médiatisées, le SAP poursuit ce travail complémentaire initié avec le SPIP, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

**L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire liée à la Covid 19 durant plusieurs mois et encore présente aujourd'hui. Au-delà de l'aspect sanitaire, elle a bouleversé les pratiques professionnelles liées à des fermetures temporaires de la Maison d'arrêt de Nice et à la fermeture de la salle des familles et de la salle d'activité.**

**Dans cette perspective, l'équipe a mis en place le télétravail, le développement des visio-conférences et les entretiens téléphoniques entre les partenaires, les familles et les enfants.**

**Pour autant, durant l'année 2020, 35 enfants ont été concernés par l'accompagnement du SAP avec 139 parents dont 98 détenus : 17 femmes et 81 hommes**

## 1-1 Les missions et objectifs du SAP

Les missions de Soutien et d'Accompagnement à la Parentalité sont principalement menées dans l'intérêt de l'enfant mais aussi dans un cadre légal précis, dans l'intérêt du parent incarcéré.

En 2020, à l'analyse systémique, est venue s'ajouter l'évaluation éducative et psychologique individuelle plus approfondie de l'enfant, de la famille proche et du détenu avec une collaboration très étroite des travailleurs sociaux dans le but d'améliorer et d'individualiser leur prise en charge. Ainsi les actions ont des objectifs différents mais complémentaires.

**Pour l'enfant :** le maintien des liens avec le parent (père ou mère) incarcéré constitue pour lui un droit fondamental. Ainsi, l'équipe l'accompagne dans ses interrogations, afin de lui apporter des explications et des éléments de réponses et de donner du sens à l'incarcération ainsi qu'à la condamnation de son parent.

Le but est également de lutter contre le sentiment d'abandon en laissant à l'enfant un espace suffisamment important pour qu'il puisse exprimer ses désirs, ses souffrances, ses angoisses et qu'il soit à même de reprendre contact et de consolider ses liens avec le parent incarcéré.

**L'adhésion de l'enfant est au centre du projet, sa prise en charge est élaborée avec lui dans toutes ses étapes, lui permettant de mieux se situer par rapport à sa famille, son parent incarcéré, ses proches et les intervenants sociaux.**

La mission du SAP contribue à le replacer comme sujet de droit qui, comme tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir garder contact avec ses deux parents.

**Pour le parent incarcéré :** l'objectif du service est de le soutenir dans sa posture éducative afin qu'il puisse s'approprier ou se réapproprier sa place dans la vie de l'enfant avec la mise en œuvre de supports relationnels comme des parloirs médiatisés, des appels téléphoniques médiatisés... Mais aussi avec d'autres détenus par le groupe de parole mixte.

Notre action vise aussi à associer le plus possible le parent, et/ou les proches ayant la garde des enfants en offrant un soutien à la parentalité sur le service du SAP. Leur adhésion est indispensable pour la continuité de notre travail.

## 1-2 Les moyens utilisés

Maintenir les liens familiaux dans l'intérêt des enfants :

- Dans le cadre de notre espace rencontre, des parloirs médiatisés à la Maison d'Arrêt de Nice. Les enfants peuvent y rencontrer le parent incarcéré dans un lieu adapté.
- Des appels téléphoniques médiatisés sur notre site avec le parent transféré ou incarcéré dans un établissement pénitentiaire autre que celui de Nice.
- Des entretiens sur la structure avec les enfants, familles et proches.
- Des entretiens au sein de la Maison d'Arrêt avec les parents détenus.
- Des supports : dessins, courriers, photos, entre l'enfant et son parent incarcéré.

Le service peut être amené à organiser des rencontres médiatisées en continuité des parloirs dans l'attente de relais vers des espaces rencontre du droit commun.

Des permissions peuvent aussi être sollicitées pour envisager des liens enfants/parent sur notre structure.

#### Action spécifique en Maison d'Arrêt :

Le groupe « *rencontre de paroles* » pour les parents hommes et femmes incarcérés, sur le thème de la Parentalité, se concrétise au rythme d'une session par semaine, sur une durée de 1h30.

Deux professionnels de l'équipe sont les garants du bon déroulement de ce groupe.

### 1-3 Les orientations vers le SAP

Les orientations au SAP peuvent suivre différentes voies selon la personne et les services qui en sont à l'origine. Elles peuvent être à l'initiative :

- Du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de la Maison d'Arrêt de Nice.
- Du ou de la détenu(e), directement auprès du S.A.P (Soutien et Accompagnement à la Parentalité), ou auprès de son Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P), par courrier sur un des deux services.
- De la famille, auprès du S.A.P, en nous téléphonant sur notre service.
- Des services internes à la Maison d'Arrêt de Nice : Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), Service des Parloirs familles.
- Des Juges d'Instruction, des Juges des Enfants, ou des Juges aux Affaires Familiales.
- Des services partenaires extérieurs : Maisons des solidarités départementales (MSD), Pouponnières (Le Patio Nice, Clémentine Cannes) les Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO), les Centres Maternels, les Instituts Médico Éducatif (IME), les Centres Médico-psychologique (CMP), les Structures spécialisées pour l'accueil d'enfants placés (SOS Village d'Enfants), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyer de l'Enfance.

**En 2020, 51 % des demandes ont été directement faites par les détenus, 43 % par le SPIP, 6 % par les partenaires et aucune orientation des familles en 2020.**

**En effet, la présence de l'équipe du SAP, 4 jours par semaine en Maison d'arrêt, a permis au détenu de créer des liens de confiance avec les collaborateurs du SAP ainsi qu'un travail de confiance avec l'équipe du SPIP.**

## 1-4 Les bénéficiaires accompagnés

Les enfants, de 3 mois à 18 ans concernés par l’incarcération d’un ou des parents

## 1-5 Les partenaires

Le SAP peut être un service ressource pour d’autres structures partenaires. Il reçoit de plus en plus de demandes de collaboration de la part de travailleurs sociaux confrontés à des familles concernées par l’incarcération d’un parent. De ce fait, la mise en œuvre des objectifs du service a été accompagnée de la création d’un maillage nécessaire à la cohérence des actions proposées.

Le Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation est le service interne de la maison d’Arrêt de Nice avec lequel le SAP a établi un lien privilégié pour travailler l’accompagnement de ces parents détenus. Des temps de rencontres et d’échanges sont s’organisés.

Le Service Médico-Psychologique Régional (rattaché à l’Hôpital Sainte Marie en interne de la Maison d’Arrêt de Nice) est également un interlocuteur favorisé. De nombreuses situations prises en charge par le service sont travaillées en partenariat avec les 2 psychologues, les 2 psychiatres et les infirmiers qui suivent des parents hommes et femmes rencontrés en Maison d’Arrêt. Cette collaboration s’inscrit dans une interactivité partenariale dont le but est un accompagnement global.

### **Liste de nos différents partenaires :**

- Le Service Pénitentiaire d’Insertion et Probation (SPIP) et le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) en interne de la Maison d’Arrêt de Nice
- L’Aide Sociale à l’Enfance du département des Alpes-Maritimes, les Maisons des Solidarités Départementales (MSD), lors de synthèses, de points techniques,
- CAF Réseau parents 06,
- Les pouponnières, les Maisons de l’enfance à caractère social, les Foyers.....
- Les services d’Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO),
- Les Juges des Enfants des Tribunal Pour Enfants de Nice et Grasse, lors d’audiences en Assistance Educative, les Juges d’Instruction...
- Les Maisons d’Arrêt d’autres départements, ou les centres de détentions,
- Les Relais Parents-Enfants d’autres départements

Et tous les services internes de la Fondation de Nice Patronage Saint Pierre ACT.E.S. (AED, ACTES Pélican, Placement à domicile, MET, GUITARE, VMA, etc.)

## 1-6 Organisation du service

### Fondation de NICE - Secteur Enfance-Jeunesse-Familles - Soutien et Accompagnement à la Parentalité

---

**Coordonnées** 2 rue colonel Gassin – 06 000 NICE  
Téléphone : 04 93 04 18 68 06 16 42 74 98 ou 06 27 50 35 78  
Email : [parentalité@fondationdenice.org](mailto:parentalité@fondationdenice.org)

---

**Composition équipe**

- 1 Coordinatrice à temps partiel
- 1 Psychologue à temps plein
- 1 éducateur à temps plein
- 1 Secrétaire à 0,10

---

**Date de création** 01-10-2003

---

**Missions** Evaluation et Maintien des liens familiaux entre 1 ou des enfants et le ou les parents incarcérés

---

**Usagers**

- Enfants 3 mois/ 18 ans concernés par l’incarcération d’un ou des parents.
- Le ou les parents détenus.
- Famille et proche de l’enfant.

---

**Fonctionnement** Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30

---

**Activité soutenue par** Le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, l’Administration Pénitentiaire et la Maison d’Arrêt de Nice, avec le concours de Ville de Nice, de la DDARS des Alpes-Maritimes et de la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes réunis au sein du Réseau Parents 06.

---

## II – L'ACTIVITÉ DU SAP EN 2020

Le Service SAP a accompagné 139 personnes en 2020 soit une diminution de 18,7% par rapport à 2019 liée à des fermetures temporaires de la Maison d'arrêts

### 2-1 Les personnes accompagnées

Les Actions du Service ont permis d'intervenir auprès de 139 personnes dont :

- 98 parents incarcérés dont 81 pères et 17 mères suivis et/ou accompagnés à la Maison d'arrêt de Nice
- 35 enfants mineurs de 3 mois/18 ans pris en charge par le Service

L'âge moyen des enfants est de 9,7 ans pour 31 accompagnements aux parloirs médiatisés

### 2-2 Les situations familiales

Le service rencontre diverses situations familiales :

- Famille unie avant, et ou pendant l'incarcération,
- Famille en voie de séparation avant, ou lors de l'incarcération,
- Famille séparée avant l'incarcération
- Famille séparée après l'incarcération

**Sur les 171 situations familiales accompagnées dans l'année 2019, les membres de l'équipe constatent comme l'année dernière, l'adhésion et la mobilisation des parents, ainsi que des structures ayant la responsabilité des 61 enfants soutenus et accompagnés. La volonté de l'enfant est indispensable quand elle peut être exprimée.**

Les possibilités de réponses de soutien sont en lien avec la réalité, tant personnelle que pénale des parents. La notion de confiance et de reconsolidation d'une responsabilité parentale est à travailler avec la prise en compte du parcours de vie de chaque personne. **Sur les 139 personnes accompagnées sur l'année 2020, les membres de l'équipe constatent comme l'année dernière, l'adhésion et la mobilisation des parents, ainsi que des structures ayant la responsabilité des 35 enfants soutenus et accompagnés. La volonté de l'enfant est indispensable quand elle peut être exprimée.**

Les possibilités de réponses de soutien sont en lien avec la réalité, tant personnelle que pénale des parents. La notion de confiance et de reconsolidation d'une responsabilité parentale est à travailler avec la prise en compte du parcours de vie de chaque personne.

**Durant l'année 2020, la diversité d'accompagnements reflète les actions réalisées.**

**139 personnes ont bénéficié :**

- De premiers accueils d'évaluation des situations familiales sur le SAP et dans le cadre de la maison d'Arrêt de Nice ;

- D'entretiens d'élucidation du secret sur l'incarcération du ou des parents, dans le but de les soutenir et d'amener ces parents à verbaliser aux enfants concernés la réalité de la situation familiale, lorsque les enfants sont demandeurs ;
- D'entretiens afin d'explicitier dans l'intérêt des enfants le fonctionnement et l'organisation des accompagnements lors des visites médiatisées, ou des soutiens téléphoniques. Notre objectif étant de répondre aux besoins des enfants en priorité et d'évaluer la demande du parent détenu ou du parent ayant la garde de l'enfant dans un deuxième temps ;
- D'accompagnements d'enfants au sein de la Maison d'Arrêt de Nice afin de rencontrer leur parent incarcéré lors de visites médiatisées ;
- D'entretiens de soutien à la parentalité permettant aux parents de verbaliser les difficultés de gestion de cette nouvelle configuration familiale qui ont pour objectif de rassurer celui ou celle qui a la garde de l'enfant, en expliquant le cadre de nos interventions ;
- Des entretiens en détention qui permettent au parent incarcéré de travailler sa posture parentale afin de conserver et / ou d'améliorer une fonction parentale et de la poursuivre
- D'une proposition de suivis éducatifs et psychologiques en direction des familles et des enfants.

**L'équipe s'appuie sur les compétences parentales repérées lors des entretiens et travaille sur la libre adhésion des familles. Aucune mesure n'oblige la prise en charge. Les familles peuvent à tout moment interrompre le suivi. Ainsi, L'inquiétude et l'angoisse des familles ainsi que des détenus ont été aussi des éléments importants dans la prise en charge des enfants face à une crise sanitaire sans précédent.**

## **2-3 Les enfants accueillis**

**Sur l'année 2020, 35 enfants ont été pris en charge avec dont 31 parloirs médiatisés.** la Maison d'arrêt s'est dotée d'un équipement de matériel de visio et appel médiatisés effectifs en 2021.

Le groupe des enfants pris en charge de compose de :

- **19 garçons**
- **16 filles**
- **8 enfants de moins de 6 ans**
- **14 enfants de 6 à 13 ans**
- **13 enfants de 14 à 18 ans**

**Les démarches et accompagnements seront différents et plus ou moins longs selon les situations des enfants.**

En effet, ceux-ci peuvent être hébergés :

- Chez leur mère ou leur père
- Chez un autre membre de la famille
- Chez une famille d'accueil

- En foyer, placés par l'ASE
- Ensemble ou séparément

Certains autres facteurs sont à prendre en compte comme :

- L'âge des enfants
- Les enfants nés après l'incarcération de leur parent
- Les enfants ont-ils connaissance que leur parent est incarcéré ?
- Les enfants connaissent-ils le motif de l'incarcération de leur parent ?
- Les enfants connaissent-ils la peine prononcée ou encourue ?
- Le parent incarcéré assumait-il son rôle de père/mère avant son incarcération ?
- Seul un des deux parents est incarcéré, ou bien les deux parents sont-ils incarcérés ?
- Leur parent incarcéré l'est-il pour la première fois ou bien a-t-il déjà été incarcéré ?
- Le parent incarcéré risque-t-il d'être transféré ? Ses enfants le savent-ils ?
- Les enfants souhaitent-ils rencontrer leur parent incarcéré ?
- Les enfants ont-ils déjà rencontré leur parent incarcéré à la Maison d'Arrêt avec un membre de leur famille ? Si oui, lui ont-ils rendu visite souvent et depuis combien de temps ?
- En cas de fratrie, les enfants rendent/rendront-ils visite à leur parent, seul ou à plusieurs ?
- Les enfants ont-ils des contacts épistolaires et/ou téléphoniques réguliers avec leur parent détenu ? Quel est la qualité du lien parent/enfants malgré l'incarcération ? Les enfants se sentent-ils suivis et soutenus par leur parent incarcéré, dans leur vie quotidienne (conflit avec d'autres membres de la cellule familiale, problèmes scolaires, problèmes relationnels et difficultés à vivre en tant qu'enfants de détenu...)
- Les enfants ont-ils été témoins de violences conjugales ?
- Les enfants ont-ils subi des violences de la part de leur parent incarcéré ?
- Les enfants ont-ils subi des agressions sexuelles de la part de leur parent incarcéré ?
- Le parent incarcéré fait-il en sorte que ses enfants mettent du sens sur son incarcération ?

**Toutes ces situations amènent l'équipe à personnaliser chaque prise en charge.**

- Certains enfants n'ont pas pu être accompagnés du fait de divers facteurs relatifs aux situations familiales comme :
  - la réalité géographique impliquant des distances importantes entre le lieu d'incarcération et le lieu d'habitation des enfants,
  - le refus de l'obtention de permis de visite et de mise en lien par les magistrats,
  - les conflits entre parents et le refus du parent qui a la garde de l'enfant de maintenir un lien, même si l'autorité parentale est toujours opérante.
  - Le transfert du détenu avant que nous ayons pu démarrer l'accompagnement
  - Le refus du parent incarcéré qui ne souhaite pas que ses enfants le rencontre en milieu carcéral et/ou dans des boxes étroits partagés en deux par un plexiglass.
  - Le refus des enfants ne souhaitant pas ou plus rencontrer leurs parents, spécialement dans les boxes derrière un plexiglass
  - La fermeture de la salle qui nous est dédiée en temps normal, et qui a été fermée 9 mois sur 12 pour des raisons de pandémie.
- Ces entretiens permettent d'évaluer la teneur des liens familiaux antérieurs et présents, de mesurer les modes d'interventions possibles. Il est nécessaire de comprendre le contexte dans lequel évolue l'enfant.
- Il est aussi important de mesurer si l'enfant n'est pas l'enjeu d'une instrumentalisation entre le parent détenu et le parent à l'extérieur.

- L'intervention est axée sur le fonctionnement de la famille dans son ensemble.
- D'une année sur l'autre, la réalité des problématiques familiales varie, d'où la diversité des orientations qui sont faites par les travailleurs sociaux.

**Une attention particulière est apportée suivant la tranche d'âge des enfants concernés. Chaque âge correspond à des besoins différents dans la vie d'un enfant en rapport avec la séparation d'avec l'un de ses proches. Les accompagnements éducatifs et psychologiques effectués sont complémentaires pour répondre aux besoins exprimés**

## 2-4 Les parents incarcérés

**En 2020, le service est intervenu auprès de 98 parents hommes et femmes incarcérés : dont 81 pères et 17 mères.**

Une des actions du S.A.P, le soutien à la parentalité, se déroule en détention sur le quartier hommes et sur le quartier femmes. Elle peut s'inscrire dans un objectif général de prévention des récidives pour le détenu(e)s et met l'accent sur un travail de soutien dans une réappropriation de la fonction parentale auprès du ou des enfants.

Le travail de soutien à la parentalité dispensé aux parents incarcérés est effectué dans un espace de rencontre approprié à cet effet. Le bénéficiaire recherché est toujours l'intérêt de l'enfant, lui permettant ainsi de continuer à grandir, en recevant de son parent une part de bienveillance, même à distance.

Le temps d'accompagnement est en lien avec des éléments tels que :

- Les transferts vers d'autres établissements pénitentiaires
- Les aménagements de peines (semi-liberté, conditionnelle, conditionnelle parentale, liberté provisoire)
- Les libérations définitives

Les situations rencontrées varient selon les temps d'incarcération à plus ou moins long terme, ce qui explique que des suivis puissent durer jusqu'à 3 ans, voire plus.

Enfin, la durée va également être définie par la situation pénale et le comportement de la personne incarcérée sur le lieu de détention.

Des transferts disciplinaires peuvent aussi intervenir.

Les modalités d'accompagnements comprennent :

- Le premier entretien, qui nous permet d'évaluer la demande du détenu, et de proposer nos modes d'intervention
- Nous pouvons ensuite travailler avec le ou la détenu(e) sur sa fonction parentale, sur les droits qui y sont associés
- L'engagement à un travail de réflexion sur la place et l'image du père ou de mère.
- La préparation et la reprise des liens parents/enfants par des courriers, des appels médiatisés, des visites médiatisées, des dessins
- La rencontre avec un membre de l'équipe, les jours suivant la visite médiatisée pour mettre en mots les moments partagés avec son enfant
- La participation à un des groupes de parole sur le thème de la parentalité

### III – LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Les relations avec les usagers sont différentes selon le lieu et les publics accueillis.

#### 3-1 Les entretiens individuels, psychologiques et psycho-éducatifs

**En 2020, la psychologue et le Travailleur social ont réalisé 27 entretiens dont 25 entretiens téléphoniques et 90 entretiens parents en milieu carcéral.**

Le premier entretien individuel avec l'enfant permet d'estimer, et/ou de réévaluer la teneur de sa souffrance. Le vécu de l'enfant face à la séparation entre lui et son parent incarcéré est abordé. Dans la plupart des situations, un suivi psychologique au moins ponctuel est nécessaire. Il permet à l'enfant d'exprimer ses sentiments avec des mots, des dessins ou des jeux, et ainsi aider à comprendre la nature de la relation qui existait et existe entre lui et son parent incarcéré. Il s'agit aussi d'un espace de parole où toutes les préoccupations d'un enfant sont posées, afin qu'il puisse continuer à se construire. Selon l'âge et l'environnement de l'enfant, la rupture (souvent brutale) du lien parental aura des conséquences plus ou moins graves : anxiété, problèmes de comportement, régression, échec scolaire, angoisse d'abandon.

Dans la plupart des cas, la prise en charge de l'enfant revient principalement aux mères. Mais, parfois, la vérité sur l'incarcération peut être cachée aux enfants, par facilité, honte ou protection. Les secrets ou non-dits, ont fréquemment des conséquences considérables sur le comportement de l'enfant. Lorsqu'il ressent de l'insécurité, de la colère, de la trahison... Des répercussions au sens plus large sont possibles pour son avenir. En ce sens, les différents entretiens peuvent être également envisagés sur un axe préventif.

Quand la situation le permet, et qu'une thérapie pour l'enfant est nécessaire, nous proposons une orientation vers l'extérieur (cabinets privés, CMP).

La psychologue et le travailleur social rencontrent les parents détenus dans le cadre de premiers accueils en maison d'arrêt. Elle reçoit sur la structure individuellement ou non le ou les enfants dont l'un des parents est en détention, la famille ou les proches qui ont l'enfant à charge. Elle peut parfois proposer des entretiens enfants/famille. Des liens téléphoniques avec les familles peuvent s'établir durant le suivi.

Le travail pluridisciplinaire est nécessaire au SAP et répond à la demande des familles.

#### 3-2 Les rencontres médiatisées

En amont de chaque visite médiatisée d'une durée de 45 minutes ou de 1h30 pour des parloirs doubles, le service organise la rencontre, le planning des visites et prépare les enfants ainsi que les parents. Durant la visite médiatisée, un professionnel de l'équipe est présent afin de soutenir les enfants durant les procédures d'entrée et de sortie et la gestion du temps de médiation. Il s'agit également de garantir un cadre rassurant auquel peuvent se rattacher les parents détenus et les enfants durant la rencontre.

Une salle spacieuse, accueillante permet d'amoindrir les répercussions du contexte dans lequel la rencontre va se réaliser.

Pour l'enfant, ce moment privilégié seul avec son parent incarcéré offre un cadre contenant et permet au professionnel aussi de percevoir la teneur relationnelle entre l'enfant et son parent. Cette intimité favorise la construction d'un lien, indispensable au développement de l'enfant. La régularité des parloirs médiatisés instaure des repères temporels permettant à l'enfant et à son parent de se projeter et d'anticiper la prochaine rencontre.

Les supports pédagogiques proposés dans cette salle sont adaptés aux âges des enfants et visent à faciliter la rencontre. Partager des moments ludiques avec son enfant, sans forcément y associer la parole, favorise la restauration du lien. Ils peuvent également servir à apaiser des moments d'angoisse, ou de tension.

Des temps d'écoute et de soutien sont également proposés aux enfants accompagnés au parloir par leur famille, dans le cadre de parloir traditionnel.

Dans certaines situations, les relations mères/enfants ou pères/enfants n'ont pas pu s'établir suffisamment à l'extérieur, ou bien les parents détenus n'ont connu leur(s) enfant(s) que dans le cadre de parloirs en maison d'arrêt ou en centre de détention. Ces carences relationnelles nécessitent parfois l'intervention d'un tiers. Après chaque parloir médiatisé, les intervenants proposent des entretiens aux pères ou aux mères incarcérés, un temps d'échange, afin de revenir sur la rencontre, d'entendre leurs réactions, leurs émotions et leur vécu.

Enfin, après l'évaluation de la situation et le recueil de la parole de l'enfant, la psychologue et l'éducateur peuvent refuser momentanément les visites médiatisées afin de le préserver d'un traumatisme supplémentaire,

En 2020, les visites médiatisées ont connu une baisse significative :

|                            | 2017       | 2018       | 2019       | 2020      |
|----------------------------|------------|------------|------------|-----------|
| <b>Enfants accompagnés</b> | <b>38</b>  | <b>30</b>  | <b>61</b>  | <b>35</b> |
| <b>Visites médiatisées</b> | <b>109</b> | <b>145</b> | <b>133</b> | <b>31</b> |

**Plusieurs constants viennent expliquer la diminution du nombre de visites médiatisées :**

- La crise sanitaire avec le 1<sup>er</sup> confinement et la fermeture de la Maison d'arrêt de Nice, la suspension des visites médiatisées dans la salle des familles et l'interdiction pour les enfants âgés de moins de 11 ans de se rendre à la Maison d'arrêt,
- La volonté des détenus de ne pas faire courir le risque à leur enfant d'attraper la Covid 19 et pour d'autres la crainte d'être infecté,



### 3-3 Les appels téléphoniques médiatisés

En 2020, aucun appel médiatisé n'a été passé sur le service.

### 3-4 La fête de Noël

Cette fête a malheureusement été annulée cette année en raison de la pandémie de COVID 19.

### 3-5 Les groupes de parole mixtes « Rencontre de paroles »

Depuis octobre 2011, une action de groupe, sur le thème de la parentalité est proposée. Dans un premier temps, elle s'est réalisée auprès des mères incarcérées tous les quinze jours, puis s'est élargie aux pères incarcérés depuis le 8 octobre 2014.

La mixité au sein d'un établissement pénitentiaire demande dans sa mise en œuvre et son déroulement une vigilance et un cadre d'intervention régulièrement rappelés aux participants. La mobilisation et l'investissement de parents hommes et femmes sur les deux groupes proposés en alternance conforte l'idée de l'impact de la dynamique des groupes restreints, et d'une réflexion collective opérante malgré l'incarcération.

Le groupe est aussi le moyen de sortir d'un isolement très présent en milieu carcéral, les participants pouvant échanger sur leur perception de la parentalité.

Toutes les semaines une séance de 1h30 est proposée aux pères et mères incarcérés en alternance le mardi et le mercredi de 9h30 à 11h00 sur deux groupes différents. Les deux intervenants sont les garants du bon fonctionnement des groupes.

**Ainsi, le SAP a réalisé 17 séances sur l'année 2020 avec la présence de 26 parents hommes et femmes pour un total de 64 participations de parents détenus sur l'année.**

**Les thèmes abordés en 2020 ont pour une grande partie concernés la crise sanitaire, les gestes barrières, l'arrêt des visites médiatisées, la fermeture de la salle des familles et des activités et la suspension du groupe de parole.**

## IV – CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2020

Cette année, la crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité de l'accompagnement du soutien à la parentalité. En effet, la fermeture de la Maison d'arrêt de Nice durant des semaines a induit une diminution du nombre de parloirs, des visites médiatisées ainsi qu'une absence de fait des relations partenariales en particulier avec le SPIP.

**Pour autant, durant l'année 2020, 35 enfants ont été concernés par l'accompagnement du SAP avec 139 parents dont 98 détenus : 17 femmes et 81 hommes**

### Perspectives 2020

- **Poursuivre les missions avec la même efficacité, élargir les connaissances des salariés dans la compréhension des violences conjugales avec les parents incarcérés en créant des groupes de paroles spécifiques pour les auteurs de violences conjugales**
- Renforcer le travail de réflexion sur les différents thèmes proposés lors du groupe de parole mixte en fonction des problématiques rencontrées en prison dans l'axe prioritaire de lutte contre la récidive,
- Mettre en pratique les visio-conférences médiatisées au quartier des femmes ainsi que la possibilité d'appels médiatisés encadrés par les réglementations de l'administration pénitentiaire et selon des protocoles stricts et précis,
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Fondation de Nice PSP-ACTES : Pouvoir d'Agir, innovation sociale et inclusion numérique

# REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



## FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



### PRÉSIDENCE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • [presidence@fondationdenice.org](mailto:presidence@fondationdenice.org)



### SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • [siege@fondationdenice.org](mailto:siege@fondationdenice.org)

[www.fondationdenice.org](http://www.fondationdenice.org)



EN PARTENARIAT ACTIF  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

